RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 7DEE5D7A-D4A0-8655-8083-1FF30DA5CD98

2E 2I
S.A.S. au capital de 257 500 €
Siège social : 1 rue du Moulin
52000 - CRENAY

853 987 030 R.C.S. Chaumont

(PROCES - VERBAL)
DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le dix Septembre à huit heures,

Monsieur Eric PATTY,
demeurant à [redacted]

Actionnaire unique de la Société « 2E 2I » S.A.S. au capital de 257 500 € divisé en 5 150 actions de 50 € chacune, dont le siège social est jusqu'alors à [redacted] en sa qualité de propriétaire de la totalité des 5 150 actions composant le capital social.

Président de ladite Société.

A, préalablement aux décisions prises et ci-après constatées, exposé ce qui suit :

EXPOSE

L'actionnaire unique entend transférer le siège social et établissement principal à [redacted] dans un immeuble appartenant à la Société « PATGEO » S.C.I. au capital de 2 000 € dont le siège social est à [redacted] immatriculée au R.C.S de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 917 799 512.

Il est précisé que Monsieur Eric PATTY est associé et Gérant de ladite S.C.I.

L'actionnaire unique est donc amené à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et établissement principal de [redacted] à [redacted]
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts relatif au siège social.
- Mise à jour des statuts.
- Formalités à accomplir.
- Questions diverses.

La Société n'est pas tenue de désigner un Commissaire aux Comptes, désignation à laquelle elle n'a d'ailleurs pas procédé.

Ceci exposé, l'actionnaire unique et seul dirigeant de la Société, a pris les décisions suivantes :



Docusign Envelope ID: 7DEE5D7A-D4A0-8655-8083-1FF30DA5CD98

DECISIONS PRISES

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social et établissement principal de la Société à compter de ce jour le 10 SEPTEMBRE 2026, de CRENAY (52000) 1 rue du Moulin, à LA GARNACHE (85710) 773 route de Challans.

L'immeuble sis à LA GARNACHE (85710) 773 route de Challans, appartient à la Société « PATGEO » S.C.I. au capital de 2 000 € dont le siège social est à LA GARNACHE (85710) 631 route de Sallertaine, immatriculée au R.C.S de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 917 799 512, et fait l'objet d'une convention d'occupation au titre de l'installation du siège social de la Société « 2E 2I » en attendant l'établissement le cas échéant d'un bail y afférent.

Corrélativement, l'établissement de CRENAY (52000) 1 rue du Moulin, est supprimé à compter du 10 SEPTEMBRE 2026.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique, en conséquence de la décision qui précède,
décide de modifier l'article 4 des Statuts relatif au siège social et ce, de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à LA GARNACHE (85710) 773 route de Challans.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés à l'actionnaire unique et Président à l'effet d'effectuer toutes formalités modificatives et consécutives auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes, à l'effet d'accomplir toutes autres formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique et Président, Monsieur Eric PATTY et ce, pour valoir et servir ce que de droit.

Pour copie certifiée conforme
Monsieur Eric PATTY - Président

